

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 MAI 2008**

**Délibération  
n° 2008.05.118**

**Convention de  
coopération locale  
entre l'ANPE et le  
PLIE relative au  
chargé de parcours :  
avenant n° 1**

**LE VINGT NEUF MAI DEUX MILLE HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mai 2008**

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Jacques DUBREUIL à Brigitte BAPTISTE

**Excusé(s) :**

François NEBOUT, Françoise LAMANT

**Excusé(s) représenté(s) :**

Véronique DAVY par Gérard DESAPHY, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES  
SOLIDAIRES - PLIE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**CONVENTION DE COOPERATION LOCALE ENTRE L'ANPE ET LE PLIE RELATIVE AU CHARGE  
DE PARCOURS : AVENANT N° 1**

Dans le cadre du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) mis en œuvre par la ComAGA, une mission spécifique d'accompagnement a été confiée à un agent de l'ANPE par convention du 13 mars 2008, financée à hauteur de 15 096,66 € du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2008.

Depuis, une subvention globale a été attribuée à la ComAGA dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) qu'il convient à présent de mobiliser en faveur de cette action.

L'avenant n°1 à ladite convention a pour objet de prolonger la mission du chargé de parcours ANPE du 1er juin au 31 décembre 2008, sur crédits FSE moyennant une mobilisation de 21 135,34 € maximum dans l'enveloppe subvention globale du PLIE.

Vu la convention de coopération locale entre la ComAGA et l'ANPE relative à la mission chargé de parcours, signée le 13 mars 2008,

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 14 mai 2008,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention avec l'ANPE prolongeant la durée à la mise à disposition d'un chargé de parcours.

**D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**D'ATTRIBUER** une subvention à l'ANPE au titre du FSE de 21 135,34 € maximum pour financer cette action.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 6573 – sous fonction 90.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**04 juin 2008**

**Affiché le :**

**05 juin 2008**